

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-CPE-concours-externe-et-interne-2018.html>



Devenir CPE : concours externe et interne 2018

- Métiers - CPE AE-SH - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 2 février 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 30 janvier 2018, le nombre total de places offertes aux concours ouverts, au titre de l'année 2018, pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ([CPE](#)) est fixé à 15.

La répartition par concours est fixée comme suit :

- concours externe : 10 places ;
- concours interne : 5 places.

Lire la [note de service ici](#)

Est sorti ce jour l'arrêté des concours externe et interne CPE 2018 : [lire ici](#)

Attention aux délais : Les pré-inscriptions s'effectueront par internet sur le site :

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr> à compter du 28 octobre 2017 pour le concours externe et du 21 novembre 2017 pour le concours interne.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 8 janvier 2018 pour les concours internes

Pour le concours externe, les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 13 et 14 mars 2018